

Forte croissance en PAC, Cesi et chauffe-eau thermodynamique d'ici 2050

En 2030, prévoit une récente étude de l'Ademe, les PAC - notamment aérothermiques réversibles - équiperont 20% des logements français (et plus particulièrement ceux chauffés à l'électricité, à l'origine), et ce en partie à cause d'une "demande tendancielle en climatisation dans certaines régions". Ces PAC de 2030 offriront un COP de 4, ajoute l'étude. Dans le parc des logements chauffés au gaz, la chaudière à condensation se développera "progressivement". Sur la fin de la période, vers 2030, les systèmes hybrides et de microcogénération commenceront à pénétrer le parc résidentiel, pronostique-t-on à l'Ademe. En ECS, d'ici 2030, les chauffe-eau à effet joule seront peu à peu remplacés par des chauffe-eau thermodynamiques et aussi - mais "dans une moindre mesure", pense-t-on à l'Ademe - par des Cesi, dont le taux de pénétration en 2030 dans le parc résidentiel ne sera que de 10%.

En 2030, les réseaux de chaleur représenteront 11% de la consommation énergétique du secteur résidentiel, le bois 20% et les réseaux de gaz 29%, tandis que, dans le tertiaire, les réseaux de chaleur seront à 14%, le bois à 6%, et les réseaux de gaz à 18%. Au total, le mix énergétique de la France en 2030 sera constitué, en énergie finale, de 10,7 Mtep de biomasse, 21,8 Mtep de gaz de réseau, 6,8 Mtep de chauffage urbain, 2 Mtep de chaleur géothermique et 0,8 Mtep de chaleur solaire thermique. L'Ademe prévoit, par ailleurs, que quelques 350 000 logements seront construits chaque année, avec en 2030 un équilibre entre la maison individuelle et le collectif, tandis que seront réalisées annuellement 500 000 rénovations thermiques de logements, toujours d'ici 2030. En 2050, prévoit l'Ademe, la consommation moyenne liée au chauffage et à l'ECS diminuera "fortement" grâce aux rénovations thermiques, à la PAC (50% du parc résidentiel équipés), au Cesi (20% du parc) et au chauffe-eau thermodynamique, tandis que les consommations de climatisation s'accroîtront elles aussi "fortement". En 2050, le gaz représentera 24% de la consommation énergétique du secteur résidentiel, les réseaux de chaleur 16%, le bois 11%, la géothermie 5% et le solaire thermique 3%, tandis que, dans le tertiaire, les réseaux de chaleur seront à 14%, la géothermie à 11%, le gaz, le bois et le solaire thermique tous trois à 4%. Dans le mix énergétique de la France en 2050, pronostique l'Ademe, le bois sera à 5,9 Mtep, les réseaux de chaleur à 6,8 Mtep, la chaleur géothermique à 3,7 Mtep et la chaleur solaire thermique à 1,6 Mtep.

Désir de croissance en SAV chez les chauffagistes de la Capeb

Alors que, du côté des artisans électriciens, "aucune remontée négative" concernant la marque Bleu Ciel d'EDF n'est constatée, a reconnu José Pereira, président de l'Union nationale artisanale de l'équipement électrique et électronique de la Capeb, lors d'une conférence de presse la semaine dernière, son homologue de l'UNA CPC (couverture, plomberie, chauffage), Maurice Di Giusto, a jugé quant à lui, lors de cette même conférence de presse, que GDF Suez, avec ses filiales spécialisées dans l'installation ou la maintenance, était devenu aujourd'hui un "concurrent" pour ses adhérents. Et c'est un phénomène qui s'est fortement accentué ces dernières années, a souligné M. Di Giusto. Ce dont les chauffagistes de la Capeb se plaignent plus particulièrement, c'est de la concurrence de Savelys, filiale maintenance de GDF Suez, concurrence dont "l'impact est très important" dans certaines agglomérations, en particulier dans le Nord, où "certains de nos adhérents en souffrent", indique-t-on à la Capeb. Or, l'UNA CPC considère que la maintenance devra être un des principaux axes de développement de ses adhérents dans les années qui viennent. Enjeu majeur, porte d'entrée permanente chez les clients, la maintenance et le SAV sont une opportunité de marché et constituent une forte valeur ajoutée, notamment en termes de fidélisation de la clientèle, et c'est un très mauvais calcul de les laisser aux autres, estime-t-on à la Capeb, où l'on regrette que, sur ce marché, "majoritairement sous la coupe de grandes entreprises", les artisans soient "encore sous-représentés".

Le contrat de maintenance, "moyen de consolider la trésorerie", est "un gisement d'activité colossal" et un instrument "idéal" pour "instaurer une relation de long terme avec le client et générer du chiffre d'affaires", ajoute-t-on à la Capeb, où l'on milite pour des contrats de cinq ans avec engagement de performance. L'UNA CPC souhaite, en particulier, le développement d'offres de "maintenance globale" dans l'habitat qui associeraient des artisans de plusieurs corps de métier, mais avec un interlocuteur unique pour le client. Afin de promouvoir une telle approche, la Capeb envisage de lancer une marque "Eco SAV Habitat".

- **EN BREF.** La Commission européenne vient de présenter un projet de règlement pour réduire progressivement les émissions de gaz fluorés, ainsi qu'à interdire l'utilisation des gaz fluorés dans certains équipements neufs lorsque des substituts - "plus écologiques et économiquement viables", précise la Commission - sont "aisément" disponibles. Le nouveau règlement limitera, à partir de 2015, la quantité totale de HFC pouvant être vendue en Europe pour la ramener graduellement, d'ici à 2030, à un cinquième des ventes actuelles.